

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DASES 1471G** Subvention à l'association Relais Logement pour son accueil de jour de personnes sans domicile (15e).

**Mme Dominique VERSINI , rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer à l'association «Relais Logement » (SIMPA 73 602, numéro de dossier 2014\_07202) une subvention (15 200 €) pour le fonctionnement, au titre de 2014, d'un service d'accès aux droits, d'insertion par le logement et de domiciliation, à destination des personnes en difficulté, 130, rue Castagnary (15<sup>ème</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 15 200 euros est attribuée au titre de 2014 à l'association « Relais Logement » pour le fonctionnement d'un service d'accès aux droits, d'insertion par le logement et de domiciliation, à destination des personnes en difficulté, 130, rue Castagnary (15<sup>ème</sup>).

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, article 6574, ligne DF 34 015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et de exercices suivants sous réserve de la décision de financement.